

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_008_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 20/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	2	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Anne MONPEYSSEN.

Présents : Anne MONPEYSSEN, Nancy BRET, Didier BEDOUSSAC, Catherine LORETTE, Jérôme SERRE, Bruno ROUME, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Noémie VIEILLECHAIZE, Marion LACOMBE, Robin DAUBIGNARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robin DAUBIGNARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modalité de renouvellement de l'agent technique

Madame le Maire explique que le contrat de l'agent technique arrive à son terme le 31 mars 2026.

Elle indique que l'agent est recruté sur un poste de Catégorie C en tant que contractuel mais que la commune a la possibilité de le stagiairiser.

Elle fait état du travail effectué par l'agent depuis son recrutement et rappelle qu'il n'y a pas eu de candidature de titulaire pour occuper ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le tableau des emplois,

Vu la non réception de candidature d'un agent titulaire de la fonction publique,

Décide de recruter l'agent en tant que fonctionnaire stagiaire à raison de 24h semaine à compter du 1er avril 2026.

Dit que les crédits sont ouverts au budget 2026

Charge Mme le maire de faire appliquer cette décision.

Le Maire,
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
Publié le

Secrétaire de Séance